



Forclusion d'un crédit à la consommation

Par ltiotrestin

pouvez vous m'expliquer la forclusion, je connais le délai de 2 ans mais on m'a dit aussi que la forclusion compte à partir de la 1er mensualité impayé et non régularisée en totalité,, je dois 12 mensualités a 472,99 euros soit 5675,88 euros hors j'ai fait depuis cette date des mensualités rprésentant une somme totale de 21,66 euros puis je invoquer la forclusion et à partir de quelle date merci